

**DÉCISION DU MAIRE N°2025-04
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : CONTRAT DE DÉPÔT-VENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR
(MUSEE DE LA HAUTE-AUVERGNE) ET MONSIEUR PIERRICK
LAURENT

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22
(5°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021
portant délégation de pouvoirs au Maire ;

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de dépôt-vente est conclu entre la Ville de Saint-Flour (Musée de
la Haute-Auvergne) et Monsieur Pierrick LAURENT.

Article 2 : L'ouvrage concerné est le suivant : les immortelles paroles paysannes, Léa
ROSSIGNOL et Pierrick LAURENT, 30€.

Article 3 : Le présent contrat a pour but de préciser les modalités de dépôt-vente
respectifs des deux parties.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de
SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-
Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être
déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du
Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative
compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à
partir du site www.telerecours.fr.

Publiée le **28 MARS 2025**

Transmise à la Sous-Préfecture
de Saint-Flour
le **07 MARS 2025**



Fait à Saint-Flour, le 24 Janvier 2025
Le Maire,

Philippe DELORT



CONTRAT DE DÉPÔT-VENTE

ENTRE :

- Le Musée de la Haute-Auvergne, géré par la Ville de Saint-Flour, 1, Place d'Armes – B.P.36 – 15102 SAINT-FLOUR Cedex, représenté par Monsieur Philippe DELORT, Maire, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1er Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire.

D'une part,

ET

- Monsieur Pierrick LAURENT, Recoux – 43 170 SAUGUES.

D'autre part,

S'engagent par contrat de dépôt-vente d'ouvrages.

Entre les parties, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Dépôt-vente

Les fournitures d'ouvrages sont faites en dépôt-vente. Le stock demeure propriété de Monsieur Pierrick LAURENT. Les commandes de réassortiments, effectuées par le musée de la Haute-Auvergne et le musée d'Art et d'Histoire Alfred Douët sont également soumises au dépôt-vente.

Article 2 : Ouvrage

L'ouvrage concerné par le présent contrat est le suivant :

- Les immortelles paroles paysannes, Léa ROSSIGNOL et Pierrick LAURENT, 30€

Article 3 : Remise

La remise de base consentie par Monsieur Pierrick LAURENT est de 10% du prix public selon les modalités indiquées à l'article 4 ci-dessous.

Article 4 : Etat des ventes et règlements

Les musées établissent un état des ventes et du stock chaque fin d'année. Au vu de cet état, Monsieur Pierrick LAURENT établit une facture. Les musées de la Haute-Auvergne et d'Art et d'Histoire Alfred Douët versent alors à Monsieur Pierrick LAURENT le prix des ouvrages vendus,

déduction faite de la remise lui revenant.

Article 5 : Résiliation du présent contrat

Si l'une ou l'autre des parties ne remplit pas une quelconque des obligations mentionnées, l'autre partie peut à son gré, résilier le présent contrat à n'importe quelle date par l'envoi d'un simple avis écrit, sans encourir aucune responsabilité de rupture de contrat.

Article 6 :

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de ce contrat devra être porté devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Fait en deux exemplaires originaux

A SAINT-FLOUR,
Le 28 MARS 2025

A
Le

Pour la Ville de Saint-Flour
Le Maire,

Philippe DELORT



Monsieur Pierrick LAURENT

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 7 mars 2025 14:54
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-04

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-04, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250307-2025-04-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-04

Objet : Contrat de dépôt-vente entre la Ville de Saint-Flour (Musée de la Haute-Auvergne) et Monsieur Pierrick LAURENT

Date de décision : 07/03/2025

Date de transmission : 07/03/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 28 mars 2025 09:50
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-04

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-04, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250328-2025-04-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-04

Objet : Contrat de dépôt-vente entre la Ville de Saint-Flour (Musée de la Haute-Auvergne) et Monsieur Pierrick LAURENT

Date de décision : 28/03/2025

Date de transmission : 28/03/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>